

# 150.000 € POUR UN PANEL CITOYEN, UN COÛT NORMAL?

## Exclusif: en démocratie, l'organisation de l'implication des citoyens dans les nouveaux projets participatifs ne se réalise pas sans frais. En est-on conscient?

**L'**avis des citoyens! "Leur permettre de participer plus pour redonner une dynamique à la discussion autour d'un projet de société." Les politiques en chœur martèlent ce nouveau mantra. Évidemment, l'implication de citoyens dans le processus de délibération politique suppose que des garanties soient prises quant à plusieurs écueils comme leur disponibilité, leur connaissance de la matière concernée...

En Wallonie, on réfléchit à la question. Le Parlement a mis sur pied une commission du renouveau démocratique pour discuter de consultation populaire ou de panels. Le président André Antoine, cdH, en a fait sa priorité absolue: "Nous allons tester le panel de citoyens tirés au sort. Actuellement, l'institut Destrée travaille à l'organisation de cette initiative que le Parlement mènera avec l'IWEPS (Institut wallon de l'évaluation...)" a-t-il dit à *La Libre* en septembre dernier. Même en Fédération Wallonie-Bruxelles, des initiatives ont existé comme sur le statut des journalistes ou la question des droits de l'enfant via des assemblées paraparlementaires. Récemment, une réflexion sur "le budget participatif" dans la commune d'Olne, en province de Liège, a fait l'objet d'une demande de moyens financiers: 32.000 € venant de la Fondation Roi Baudouin, 8.000 € de la commune et 8.000 € du ministre wallon Paul Furlan. Le projet n'a pas abouti.

### MAIS QUE COÛTENT LES PANELS?

La clarté sur cette question n'est pas toujours évidente (voir ci-contre). Le député Défi Emmanuel De Bock le constate à Bruxelles notamment: "Le Parlement a aussi un projet de panel citoyen. La facture serait de 100.000 €, à laquelle on doit ajouter les frais indirects (personnel du Parlement...). Les Écolos et Charles Picqué poussent le

projet. On parle d'un débat sur le thème "Faut-il une deuxième journée sans voiture?". Dans ce débat, je ne suis pas contre le peuple... Je veux qu'on arrête de s'en servir juste lorsqu'on a besoin de lui. Hors du coût, il y a la question du choix des personnes qui composent le panel, des experts qui encadrent, et des thématiques concernées".

Une même question se pose aujourd'hui à propos d'un autre panel. "La conférence-consensus sur les enjeux du vieillissement" qui aura lieu au Parlement wallon. Le directeur général de l'institut Jules Destrée, Philippe Destatte, est venu présenter le projet au Parlement devant les chefs de groupe: pour le sondage (35.000 €), l'enquête audiovisuelle (90.000 €), la sélection des citoyens, les frais de déplacement des experts et des membres du panel... La facture va s'élever à 150.000 €! À cela s'ajoutent des frais comme la mise à disposition de salles, les frais de réunion et le soutien administratif. Coquette somme!

Est-ce normal de dépenser plus de 150.000 € pour le débat démocratique? "Pourquoi pas? S'il permet d'offrir une société meilleure à tous les citoyens", souligne un membre de l'opposition au Parlement. Mais pourquoi est-ce essentiel de parler de ces montants? "Parce qu'il ne faudrait pas qu'à un moment on reproche au monde politique ou au citoyen de dépenser l'argent sans réfléchir" ne cache pas un membre de la majorité qui s'inquiète de la multiplication potentielle des panels sous l'égide d'André Antoine. "Si on présente plusieurs factures de ce type, nous allons avoir un retour de manivelle de la part des citoyens qui nous demandent de dépenser l'argent de manière appropriée." Un autre membre de l'opposition précise: "Le processus doit être transparent et optimisé. Les sondages en effet ne sont peut-être pas à chaque fois nécessaires". Cette réflexion était déjà abordée en 2015, au Parlement, par Benoît Derenne, directeur exécutif de la

Fondation pour les générations futures:  
*“Globalement, nous faisons face à un problème quand on dit toujours: “Oui, mais le coût de ces tirages au sort et de ces processus c’est important!” Oui, mais quel est le coût du non-renouvellement de notre démocratie?”* Cette question de “fond” et de “fonds” pour la pérennité du débat citoyen est à résoudre en toute transparence... Pour ne pas avoir d’effet boomerang.

✘ Vincent Liévin

### Quid du panel du Pacte d’excellence?

Les moyens dégagés dans le cadre du panel pour le Pacte d’excellence ne sont pas connus. *“La Fondation Roi Baudouin a organisé un panel citoyen afin de lui soumettre des recommandations dans le cadre du Pacte d’excellence. Quel a été le coût du panel citoyen? Quels ont été les organismes consultés qui ont remis un prix pour cette mission? Une partie du coût du panel citoyen a-t-elle été supportée ou offerte par d’autres organismes?”* interpelle le député Emmanuel De Bock qui attend toujours une réponse de la ministre depuis le 31 mai dernier...

### Un succès wallon quand même

Parmi les mesures prises par le Parlement wallon en faveur du dialogue avec les citoyens, une autre retient l’adhésion de nombreux parlementaires... et elle ne coûte pas cher. Les citoyens peuvent à tout moment donner leur avis via Internet sur le site du Parlement sur une proposition de décret ou une proposition de résolution. Dès qu’un tel texte est déposé au Parlement, il est possible pour des citoyens, des associations, des sociétés ou des institutions de faire part de leur avis aux membres de la commission parlementaire compétente. Cet avis est également communiqué au ministre compétent.